

## la carte blanche

## Un collectif de professeurs d'universités et d'écoles secondaires

## Pour un vrai cours de philosophie dans le secondaire

**Un collectif de professeurs d'université, de chercheurs en philosophie et de professeurs de morale demande l'inscription de la philosophie au programme.**

Ce jeudi 12 mars 2015, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt qui fera date : plus que probablement, l'année prochaine, les cours de morale et de religions deviendront facultatifs dans toutes les écoles primaires et secondaires du réseau officiel. Parallèlement, et conformément à l'accord du gouvernement FWB, la ministre de l'Enseignement prépare l'introduction d'un « cours de citoyenneté » : il s'agirait de transmettre aux élèves un ensemble de « valeurs fondamentales », véritablement « communes », et de garantir ainsi le « vivre ensemble ».

On ne peut qu'être sceptique face à l'idée d'un cours de citoyenneté censé résoudre à la fois les problèmes de politesse, l'absence d'esprit critique, la perte du lien social, le déclin de la démocratie, la radicalisation religieuse, la méconnaissance respective des traditions culturelles, ... Ce qui est sûr, c'est qu'il est pour le moins inquiétant de voir resurgir une conception « moralisante » de l'enseignement, qui aurait ainsi pour mission « d'éduquer » les plus jeunes en fonction de « nos » valeurs – les seules, bien sûr, à être fondamentales et indiscutables.

Face à ce projet, nous demandons que la citoyenneté soit conçue comme un apprentissage de la réflexion critique sur les valeurs, les raisonnements, mais

aussi les institutions et les règles juridiques qui soutiennent nos jugements et nos prises de position politiques. En clair : dans une perspective démocratique, apprendre à problématiser

toutes les normes, et à n'en tenir aucune pour évidente. À ce titre, c'est un véritable cours de philosophie qu'il s'agit – qu'il est urgent – de créer. En Belgique, cette exigence est difficile à entendre car « la philosophie » reste obscure aux yeux de beaucoup. On croit souvent qu'il s'agit d'un réservoir d'options spirituelles, au même titre que les religions. On choisirait d'être platonicien, kantien ou sartrien comme on est musulman, juif, bouddhiste ou chrétien. Rien n'est plus faux. La philosophie n'est pas affaire d'adhésion personnelle. Le geste premier de la philosophie, depuis Socrate et Platon au moins, est très exactement l'inverse : une rupture avec l'opinion, un pas de côté à l'égard

de nos convictions les plus profondes, l'introduction d'un écart avec nos habitudes de pensée les plus évidentes. En ce sens, un cours de philosophie permettrait aux élèves de s'exercer à la prise de distance à l'égard d'eux-mêmes – de leurs cultures, de leurs coutumes, de leurs traditions, de leurs croyances. C'est à partir de ce recul critique que peuvent se construire de véritables engagements citoyens.

En 2007, l'agrégation en philosophie a été reconnue comme l'unique titre requis pour le cours de morale non confessionnelle. Bon nombre de diplômés

en philosophie pratiquent déjà, dans les limites du cours de morale (et même d'autres cours), un enseignement de la philosophie adapté aux différents publics qu'ils rencontrent. Nous savons

que bien d'autres professeurs souhaiteraient être formés à l'histoire et à la conceptualité philosophiques. L'arrêt de la Cour constitutionnelle offre la possibilité de poursuivre ces avancées relativement récentes. Nous plaçons pour que les enseignements rassemblés sous la désastreuse appellation de « cours philosophiques » soient remplacés par un véritable cours

de philosophie, tel qu'il en existe dans presque tous les pays européens. Un cours qui assume un exercice autonome de la pensée au contact d'une diversité de points de vue critiques et de prises de position argumentées, puisée dans l'histoire de la philosophie : penser par soi-même en apprenant à penser autrement, avec les autres.

On objectera que l'école doit être également un lieu où l'on apprend l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté, et qu'il est temps d'offrir un enseignement rigoureux du fait religieux. On soulignera que ces exigences doivent être prises en compte au même titre que l'apprentissage de l'esprit critique. Sans aucun doute. Mais il ne faut

pas vouloir tout faire en même temps, d'un coup, et d'une seule manière. La pratique de la citoyenneté ne requiert-elle pas quelque chose d'autre qu'un enseignement théorique, et qui dé-

passé l'organisation de moments de réflexion collective sur tel ou tel sujet de société ? Ne faudrait-il pas en faire une dimension essentielle de la vie concrète des élèves dans leur institution ? Un enseignement du fait religieux ne doit-il pas, pour être rigoureux, être dispensé en collégialité par des historiens, des philosophes, des sociologues et des politologues, sur la base d'une formation commune ?

Nous sommes en tout cas convaincus que l'arrêt de la Cour présente une opportunité dont il faut se saisir : celle de donner enfin aux élèves de la Communauté française les outils philosophiques que nous sommes seuls, en Europe, à leur refuser encore. Car s'il s'agit bien de mettre au cœur de l'enseignement les enjeux de citoyenneté, c'est d'abord par une pensée vivante que nous y parviendrons, et non en l'éteignant sous de léniifiantes injonctions au civisme et à la moralité. ■

**Thomas Berns** (ULB), **Stéphanie Bettens** (athénée des Pagodes de Bruxelles), **Laurence Bouquiaux** (ULg), **Florence Caeymaex** (FNRS/ULg), **Noémie Cravatte** (Ipes de Verviers), **Edouard Delruelle** (ULg), **Josepha Calcerano** (AR de Visé), **Jean-Michel Counet** (UCL), **Martine Debraz** (AR de l'Air Pur à Seraing), **Bernard Feltz** (UCL), **Gilbert Gérard** (UCL), **Odile Gilon** (ULB), **Guy Haarscher** (ULB), **Anne Herla** (ULg), **Sébastien Laoureux** (FUNDP), **Bruno Leclercq** (ULg), **Jean Leclercq** (UCL), **Marc Maesschalck** (UCL), **Marine Manouvrier** (AR Ganshoren), **Nicolas Monseu** (FUNDP), **Isabelle Ost** (FUSL), **Marie-Geneviève Pinsart** (ULB), **Juliette Simont** (FNRS/ULB), **Laurent Van Eynde** (FUSL), **Carine Van Rymemam** (AR Charles Rogier - Liège 1).